

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
13 MARS 2018

Le treize mars deux mil dix huit, à 20 heures 30, le Conseil municipal de la commune de CRAS, dûment convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Nicole DI MARIA, Maire.

Date de la convocation : 6 mars 2018

Etaient présents : DI MARIA Nicole – WATRE Didier – CHEVAL Bénédicte – VEYRET Gérard – CROS Geneviève – DELACOUR Jean-Marie – DEPLANTES Françoise – GUILLERME Sandra – MATT Alexandre.

Etaient représentés : MARTOIA Guido – CHARRIN Andrée

Absent(s) excusé(s) : MARTOIA Guido – CHARRIN Andrée

A (ont) été nommé(e) (s) secrétaire(s). DEPLANTES Françoise

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour du conseil municipal. Validation du dernier compte rendu.

2017-06 : APPROBATION COMPTE DE GESTION 2017

Le conseil municipal prend connaissance du compte de gestion de l'exercice 2017 de la commune de Cras dressé par Monsieur le Receveur Municipal et remis à Madame le Maire. Le conseil municipal, considérant que les écritures du compte administratif 2017 et celles du compte de gestion sont identiques, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2017 dressé par Monsieur le Receveur Municipal.

2018-07 : APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Monsieur Didier WATRE, adjoint financier, présente au vote le compte administratif 2017 au Conseil Municipal et rappelle que la somme de 62 941€ a été prélevée du fonctionnement et affectée en investissement sur l'exercice 2017. Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif 2017 dressé par Madame le Maire, l'approuve à l'unanimité. Le compte administratif peut se résumer ainsi :

<u>Fonctionnement :</u>	<u>Investissement</u>
Dépenses : 258 421.84 €	Dépenses : 280 827.26 €
Recettes : 344 665.42 €	Recettes : 206 540.97 €
Résultat /solde 2017 : 86 243.58€	Résultat /solde 2017 -74 186.29€
Reprise 2016 : 116 973.85€	Reprise 2016 : 30 651.61 €
Clôture : 203 217.43 €	Clôture : - 43 534.68€
<u>Résultat de clôture : 159 682.75 €</u>	

2018-08 : PLANS DE SÉCURITÉS ET D'INTERVENTIONS BÂTIMENTS COMMUNAUX (Écoles, Mairie)

Suite aux travaux de réhabilitation du bâtiment Mairie Ecole, les plans d'évacuation et d'intervention des Sapeurs Pompiers ont été remis à jour. Parallèlement l'organisation de crise dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde a également été réactualisée. Le Maire sollicite l'avis du conseil. Le conseil, à l'unanimité, après avoir pris connaissance des documents, valide les plans qui seront affichés ainsi que l'organigramme du PCS.

2018-09 : CRÉATION ET SUPPRESSION POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE.

Le maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. Suite au départ en retraite d'un agent, il convient d'augmenter le temps de travail du deuxième agent d'entretien de la collectivité.

Questions diverses :

- Présentation par Monsieur Delacour du graphique faisant apparaître les consommations d'énergie électrique des différents bâtiments communaux.
- **Salle polyvalente :** Travaux d'urgence : écoulements extérieurs – demande de devis pour peintures extérieures.
- **Economie d'énergie :** compte rendu ADEME, bâtiment salle des fêtes.
- **Régie :** ajustement des heures nécessaires au fonctionnement lié à la salle des fêtes.
- **Modification du règlement :** refaire le règlement avec les changements de régisseur et les horaires. Une mise à jour du site sera effectuée.

la séance est levée à 23 heures 45.

Le Maire,
Nicole DI MARIA


